

CSAR CCRF du 21 juin 2024 Les JOP à la CCRF, de grandes ambitions mais peu de moyens !

*En ouverture de ce Comité Social d'Administration de Réseau CCRF, **Solidaires CCRF & SCL** a rappelé le contexte particulièrement pesant entourant cette réunion. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale un certain nombre de certitudes ont été balayées (quant aux chantiers politiques en cours, mais aussi sur l'existence même de notre syndicat qui serait menacé en cas d'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite et ses alliés).*

L'intersyndicale SOLIDAIRES – CFDT – CGT avait demandé à la DG d'écartier les sujets pouvant donner lieu à des arbitrages gouvernementaux ou législatifs pour se concentrer sur les sujets d'actualité : la formation de stagiaires B et les JOP. Avec une Directrice Générale quelque peu gênée aux entournures au moment d'expliquer le pourquoi du comment des barèmes de prime à la CCRF !

1. Prime JOP : la DGCCRF à découvert !

Solidaires a attaqué d'emblée en pointant du doigt les inégalités de traitement au détriment des personnels CCRF :

- A Bercy, puisque les collègues de la douane, pour un même niveau de mobilisation, perçoivent jusqu'à 1900 €.
- Dans les directions interministérielles, la DGCCRF étant la seule à exclure le pallier à 1500 € au nom d'une contrainte « soutenue mais pas intense ». Autant dire que les dents n'ont pas fini de grincer dans les services concernés par les JOP, y compris au niveau des directions (craignant sans doute une implication « soutenue mais pas intense » des collègues au moment des épreuves, quand il sera bien vu pour la hiérarchie de faire bonne figure devant les préfet-es). A cet argument a été ajouté celui d'une « enveloppe insuffisante » et le refus d'une rallonge par Bercy

La différence de traitement est parfaitement illustrée par la situation parisienne. La préfecture de police (PP) a en effet sorti le 14 juin une instruction prévoyant des primes jusqu'à 1900 € (effectifs PP de la DDPP75 concernés) pour 34000 agent-es, avec une prime minimum de 1000 € pour « *tous les personnels administratifs qui seront au service pendant la période olympique, mais qui ne seront pas engagés en renfort* ». Le minimum accordé pour une personne en service à la préfecture de Police est donc le maximum pour un-e agent-e CCRF mobilisé à 100 % !

En effet, tous les personnels dépendant de la préfecture de police ne sont pas concernés par l'instruction. A l'intérieur de la DDPP 75, des services d'irréductibles CCRF résistent encore et toujours pour faire régner la rigueur budgétaire chère à son grand ministre, Littératurerotix (on a utilisé un pseudo pour préserver son anonymat, d'autant qu'il va devoir bientôt se trouver une nouvelle activité professionnelle !). Enfin, c'est sûrement comme ça que la situation est vue dans les hautes sphères, loin du vécu des premier-es concernée-es, oscillant entre colère, consternation et démotivation...

L'explication change en cours de route

Après un rappel de l'historique, la Directrice Générale est finalement revenue sur l'explication donnée au précédent groupe travail (une activité pas assez intense, donc, pour justifier un niveau plus élevé de primes) pour finalement concéder que la « capacité budgétaire » de la DGCCRF ne lui permettrait que de s'inscrire dans un schéma à 2 niveaux de primes (500 /1000 €) pour 363 collègues à ce jour.

Quant à avoir une rallonge de la part du ministère... La demande aurait déjà été faite, mais rejetée. Un comble quand on connaît l'habitude qu'ont nos ministres de tutelle de se glorifier des (dizaines de milliers de) contrôles par des (hordes innombrables de) collègues !

Au passage, il faut noter que la prime ne concernerait dans la version actuelle que des collègues en services déconcentrés, alors qu'à ReponseConso, exclu de la note au même titre que les autres SCN et la centrale, le taux de présence a été relevé pour cet été !

Pour résumer, le discours de la DG c'est : pas de marge de manœuvre en interne, pas d'espoir de rallonge à Bercy, ajustement des critères sur les (faibles) capacités de financement. Une austérité qui s'applique pourtant uniquement à la DGCCRF !

Pour Solidaires la copie doit être revue pour élargir le périmètre des bénéficiaires, et aligner les montants de l'indemnité sur le reste de la Fonction publique.

Solidaires a donc proposé l'avis ci-après, adopté à l'unanimité par les représentant·es des personnels :

« Le Comité Social d'Administration de Réseau de la DGCCRF demande à la Directrice Générale de la CCRF de revoir son arbitrage sur les JOP, pour permettre une égalité de traitement avec les collègues d'autres directions ou ministères

Le CSAR demande au ministère de donner les moyens de permettre cette reconnaissance de la mobilisation et de l'engagement des personnels CCRF ».

Les organisations syndicales ont également demandé la diffusion des listes établies par les directions des personnels recensés pour la prime JOP, qui ont déjà été communiquées à la centrale (annexe de la note du 21 mai 2024).

Enfin, Solidaires a interrogé la DG sur les astreintes pendant les JOP. Celles-ci, effectuées à la demande des directions, seront bien payées par la DGCCRF, et des crédits nécessaires avaient été positionnés pour permettre de payer les astreintes comme les interventions durant la période des Jeux. Pour le coup, il y a assez d'argent ! Mais c'est vrai que là, les contrôles n'ont pas encore commencé...

A un gros mois du lancement des JOP, le dossier reste donc en chantier. La balle est désormais dans le camp du ministère !

2. Métiers et formation du corps de contrôleur·euse de la CCRF : non aux idées reçues !

La DG avait tenu à présenter au CSA de réseau de la CCRF une restitution des travaux menés au CODIR régional 25 avril 2024, quant aux formations et primo-affectations des contrôleurs et contrôleuses CCRF de la prochaine promotion :

- Sur les fonctions exercées :
 - « Certains métiers sont a priori non destinés à des contrôleurs en 1ère affectation : pôle C en PAC et PCR, BEVS »
 - « Un certain nombre de missions peuvent être spécifiquement occupées par des contrôleurs. Elles sont identifiées dans les domaines suivants : contrôle de l'accessibilité, relevé de prix, TN carburant, information du consommateur (caddie de prix par exemple), baux commerciaux, fruits et légumes, distribution, publicité, palette de contrôles type PCT, en soutien des inspecteurs en CPMM, gestion des retraits et des rappels, des prélèvements. Réponses simples aux professionnels. Fonctions support ou transverses telles qu'assistant de prévention. »
- Sur le contenu des formations, avec un allègement du programme « en particulier sur les sujets de concurrence », avec un enseignement de la comptabilité « au niveau « initiation » avec une maîtrise requise d'un bilan matière simple » (sans plus de détails sur ce que cela signifie).
- Sur les résidences d'affectations :

- « Attention appelée pour les affectations en DOM et dans certains départements avec une problématique de vie chère ». Certes, mais il n'est pas interdit de passer un concours B si on vient d'un DOM ou d'un département vie chère...
- Mise en place d'un système de fiches de postes en sortie d'école.

Autant le dire tout de suite, une telle vision des fonctions exercées par les collègues B n'a du tout emballé **Solidaires** (représentée notamment par des ancien·nes B) :

- La DG et les pôles C se plaignent souvent du manque de veille concurrence dans les DD(ETS)PP, mais si les contrôleurs n'ont qu'une base trop réduite en la matière, ils ne risquent pas de déceler quoi que ce soit !
- Les chef-fes de pôle C n'ont probablement pas réalisé qu'il y a eu le transfert SSA, en fléchant les retraits-rappels et les prélèvements. Les prélèvements aujourd'hui sont majoritairement effectués dans le cadre des TN ou CPMM, avec recherche de fraude. Il est impossible à l'occasion d'une enquête de dissocier l'enquête du prélèvement !
- Quant aux fiches de poste, ça a déjà été tenté pour les stagiaires A, avec le succès que l'on sait. La DG a reconnu elle-même que seule la moitié correspondait au poste réellement exercé....

Solidaires a insisté sur les spécificités de la DG, administration avec une couverture nationale mais peu d'effectifs, lesquels sont d'autant plus précieux. De nombreux départements seraient bien incapables de pouvoir réserver certaines missions à des B et d'autres à des A ...

Pour s'adapter à la diversité des situations, il est nécessaire de faire preuve de pragmatisme. C'est ce qui était d'ailleurs fait jusqu'à la suppression du concours B, et formaliser des différences entre collègues A et B va poser des problèmes pour le déroulé de carrières et les possibilités de mutations des agent·es de catégorie B. et quid des contrôleurs et contrôleuses déjà en poste qui font des CPMM, qui participent à toutes les TN, qui sont RTR etc. ?

Solidaires a également rappelé que restreindre l'accès des stagiaires aux postes d'enquête en sortie d'école, c'était aussi ouvrir la possibilité aux directions interministérielles de les « récupérer » pour les affecter sur des fonctions transverses en dehors de la DGCCRF.

Enfin, pour **Solidaires**, l'intérêt d'ouvrir un concours B est de permettre de recruter des collègues qui n'auraient pas pu prétendre au concours A. Il sera nécessaire d'avoir un retour sur les profils recrutés pour savoir si c'est bien le cas, mais il n'est pas question de hiérarchiser les missions (on notera d'ailleurs la disparition de la concurrence suggérée dans une réunion à majorité de directeurs de pôles C) et de cantonner les collègues B à des fonctions moins prisées pour justifier de l'existence de ce concours !

C'est d'autant moins justifié lorsqu'on apprend du bureau 2B que le rabotage du nombre de missions proposées à la formation initiale des contrôleurs et contrôleuses est à corréliser avec la capacité de formation de l'école, avec en particulier pour l'année 2024-2025 la question de son déménagement.

Autant dire tout de suite que l'administration prend le problème à l'envers, en adaptant les postes aux formations assurées, elles-mêmes adaptées aux disponibilités des salles et de l'équipe de formation !

La Directrice Générale a convenu de la nécessité d'un socle nécessaire à acquérir le « réflexe concurrence », et d'une formation en compatibilité suffisamment riche. Quant aux fiches de poste, le projet semble écarté à ce stade. Bref, la Directrice Générale a entendu, mais aussi écouté ce qu'on lui disait, ce qui change de sa prédécesseuse. Comme dirait l'autre, « pourvu que ça dure »... d'autant que le concours B a vocation à s'inscrire dans la durée.

A noter que cette année, il y a eu 1764 inscrit·es pour 39 postes, mais 314 personnes présentes à l'écrit seulement. Si le ratio admissibles / présent·es à l'écrit est acceptable pour la sélectivité du concours, reste une forte évaporation au regard de inscriptions. 2B cherche à éclaircir ce point, et n'exclut pas que l'ouverture d'un seul centre d'examen pour toute la France au concours externe y soit pour quelque chose. **Solidaires** était déjà intervenu sur ce point pour le concours

A... Pas sûr que la mise en place d'épreuves dématérialisés comme 2B l'envisage soit la meilleure des réponses !

3 -Questions diverses

Sorties d'école

Solidaires est revenu sur la problématique des départements où des affectations de stagiaires ont été réalisées alors que des demandes de mutations n'ont pas été satisfaites.

A défaut d'explications en séance, la sous-directrice RH a annoncé que le bureau 2A va examiner s'il est possible de réaliser les mutations, auquel cas les collègues concernée-es seraient contacté-es.

Solidaires avait contacté la DG sur la possibilité de prendre en charge les frais de déplacement pour les stagiaires qui prennent un poste outre-mer. En effet, les frais de déménagements sont réservés aux internes !

La DG a donné consigne à l'ENCCRF de prendre en charge les frais de transport des externes, malheureusement sans élargir cette prise en charge à toute la famille, les textes ne le permettant pas. Il s'agit d'un moindre mal, et pour les prochaines promotions une telle information pourrait être communiquée aux stagiaires en amont du processus d'affectation, afin de donner l'information la plus exhaustive si des postes devaient à nouveau être proposés outre-mer.

Situation du SCL

Solidaires a demandé à la directrice générale quelles consignes ont été données à l'Unité de Direction (UD) du SCL dans le cadre du chantier de réorganisation.

Selo la DG, le premier document présenté au COSTRAT par l'UD a été jugé trop succinct par les directions de rattachement, qui ont demandé davantage de précisions quant aux impacts des fermetures sur les services et les personnels, ainsi que les dispositifs d'accompagnement. Elle aurait demandé des éléments plus circonstanciés en particulier sur le nombre de laboratoires devant fermer

Solidaires a insisté sur les gros problèmes de budget dans les labos, en plus des problèmes d'effectifs, et le besoin d'investissement pour permettre d'assurer les analyses au bénéfice de la DGCCRF, prenant exemple des PFAS. La DG a indiqué avoir conscience des difficultés du SCL et avoir demandé une étude d'impact sur la stratégie globale.

Campagne IE

L'instruction relative aux modalités de nomination aux emplois d'IE vient d'être publiée, 16 postes étant proposés.

Le bureau 2A a indiqué qu'à ce jour il n'y a que 19 postes vacants sur les 205 d'IE possibles, la DG en gardant 3 en réserve pour les besoins d'encadrement pouvant advenir jusqu'à la fin de l'année.

Mise sous pli du matériel électoral

Solidaires est revenu sur les mauvaises pratiques de certaines hiérarchies locales, parfois issues de la CCRF, qui ont tenté d'imposer à leurs personnels la participation à cette mise sous pli... alors que le ministère de l'Intérieur lançait un simple appel au volontariat !

A **Solidaires** on ne dénonce pas, on informe, c'est pourquoi nous continuerons de procéder à un « name and shame » des hiérarques abusifs auprès de la DG. A bon entendeur...